

Enquête sur les fermes de mars 2014

Québec et Ontario

Ce document est **CONFIDENTIEL** une fois rempli.

If you would prefer an English version of this questionnaire, please check

Au besoin, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous (en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

Nom légal (s'il y a lieu)

C0001 _____

Nom opérationnel (s'il y a lieu)

C0002 _____

Adresse (numéro et rue)

C0004 _____

Ville

C0005 _____

Province / territoire

Code postal

C0006 _____ C0007 _____

Pays

C0053 _____

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19. EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

But de l'enquête

La présente enquête sert à recueillir des renseignements sur les grains que vous avez en entrepôt et les cultures que vous prévoyez faire cette année. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Entente de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité

et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celle-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux du Québec et de l'Ontario.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. Pour la présente enquête, une entente en vertu de l'**article 12** a été conclue avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec cette organisation en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser l'organisation avec laquelle vous ne voulez pas partager vos données.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Divulgence des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

NE PAS UTILISER POUR RAPPORTEUR
COPIE POUR INFORMATION



RÉPONDANT PRINCIPAL

C0008	Prénom	<input type="text"/>	C0028	Nom de famille	<input type="text"/>		
C0017	Numéro de téléphone	<input type="text"/>	C0016	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>		
		<input type="text"/>			<input type="text"/>		
C0506	Autre numéro de téléphone	<input type="text"/>			<input type="text"/>		
C0504	Numéro et nom de la rue						
C0507	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)			C0512	Province	C0510	Code postal
		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
C0018	Adresse courriel (si disponible)						
	<input type="text"/>						

AUTRE RÉPONDANT

C0603	Prénom	<input type="text"/>	C0601	Nom de famille	<input type="text"/>		
C0600	<input type="checkbox"/> Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du répondant principal.						
C0602	Numéro de téléphone	<input type="text"/>	C0604	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>		
		<input type="text"/>			<input type="text"/>		
C0606	Autre numéro de téléphone	<input type="text"/>			<input type="text"/>		
C0609	Numéro et nom de la rue						
	<input type="text"/>						
C0611	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)			C0612	Province	C0610	Code postal
		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	

AUTRE RÉPONDANT

C0703	Prénom	<input type="text"/>	C0701	Nom de famille	<input type="text"/>		
C0700	<input type="checkbox"/> Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du répondant principal.						
C0702	Numéro de téléphone	<input type="text"/>	C0704	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>		
		<input type="text"/>			<input type="text"/>		
C0706	Autre numéro de téléphone	<input type="text"/>			<input type="text"/>		
C0709	Numéro et nom de la rue						
	<input type="text"/>						
C0711	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)			C0712	Province	C0710	Code postal
		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	

SECTION A GRAINS EN ENTREPÔT

Les questions suivantes portent sur les grains entreposés sur votre ferme le 31 mars 2014.

Inclure :

- les grains récoltés en 2013 ou avant;
- les grains appartenant à quelqu'un d'autre entreposés sur votre ferme;
- les grains achetés comme aliments pour animaux ou comme semence.

Exclure :

- les aliments de marque achetés pour les animaux (ration alimentaire);
- les grains vous appartenant entreposés à l'extérieur de votre ferme (p. ex.: élévateur, autre ferme, bon de stockage, entreposage en copropriété).

IMPORTANT : Les cultures récoltées pour le fourrage ou l'ensilage vert ne devraient pas être comptées parmi les « grains en entrepôt ».

Unités de mesure	boisseaux (BOIS.)	tonnes métriques (TM)	tonnes impériales (TI)	kilogrammes (KG)	livres (LB)	quintaux (CWT)
Code	1	2	3	4	5	6

1. Prévoyez-vous avoir des grains en entrepôt sur votre ferme le 31 mars 2014?

806 1 Oui 3 Non ➔ Allez à la section B

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez la quantité que vous prévoyez avoir en entrepôt sur votre ferme le 31 mars 2014.

Culture	Quantité en entrepôt	Unité de mesure <i>Voir tableau ci-dessus</i>
a. Avoine	508 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
b. Blé de printemps	000 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
COPIE POUR INFORMATION		
c. Blé d'hiver	506 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER		
d. Canola	515 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
e. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	513 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
f. Haricots secs de couleur, total	536 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
g. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	529 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
h. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	516 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
	<p>3. Quel est le taux d'humidité du maïs-grain entreposé?</p> <p>983 <input type="text"/> %</p> <p>➔ Si répondant du Québec, allez à la question 6. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section B</p>	
i. Orge	509 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
j. Seigle (d'automne et de printemps)	582 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
k. Soya	528 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>

RÉPONDANTS DU QUÉBEC SEULEMENT

4. Quel pourcentage de votre blé de printemps en entrepôt est destiné à la consommation humaine? ⁹⁷² %
5. Quel pourcentage de votre blé d'hiver en entrepôt est destiné à la consommation humaine? ⁶⁰⁶ %
6. Quel pourcentage de votre maïs-grain en entrepôt est destiné à la vente? ⁹⁰⁰ %

➡ Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section B

Les questions suivantes portent sur **TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES.**

Inclure : - les superficies louées des autres exploitations et les terres de la Couronne ou les terres publiques servant à l'agriculture.

Exclure : - les superficies louées à d'autres exploitations.

SECTION B BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE

Unités de mesure

Superficie

1	Acres	2	Hectares	3	Arpents
---	-------	---	----------	---	---------

1. Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne 2013?

⁰⁹⁵ ¹ Oui Non ➡ Allez à la section C

2. Quelles cultures avez-vous semées?

Blé d'hiver Seigle d'automne

3. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficie ensemencée et votre superficie restante à récolter pour le grain.

Culture	Superficie ensemencée	Unité de mesure (superficie*)	Superficie restante à récolter pour le grain
	*Voir tableau ci-dessus		
a. Blé d'hiver	¹⁰⁶ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	²⁰⁶ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	➡ Si répondant du Québec, allez à la question 4. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section C		
b. Seigle d'automne	¹¹² <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	²¹² <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
c. Total des superficies restantes à récolter pour le grain (somme de 3a à 3b)		<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

RÉPONDANTS DU QUÉBEC SEULEMENT

4. Quel pourcentage de votre blé d'hiver restant à récolter pour le grain est destiné à la consommation humaine?

⁰⁹⁷ %

➡ Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section C

SECTION C PRÉVISIONS D'ENSEMENCEMENT

1. Prévoyez-vous faire des grandes cultures en 2014?

969 1 Oui 3 Non ➔ Allez à la section D

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez la superficie que vous prévoyez ensemenecer.

Culture	Superficie ensemencée	Unité de mesure (superficie) <i>Voir tableau à la page 4</i>
a. Avoine	208 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
b. Betteraves à sucre	232 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
c. Blé de printemps	203 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
	➔ Si répondant du Québec, allez à la question 3. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section D	
d. Canola (inclure le canola d'hiver semé à l'automne 2013)	215 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
e. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
f. Féveroles (faba / fava beans, gourgane)	235 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
g. Haricots secs canneberge (Cranberry, Romano)	257 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
h. Haricots secs Great Northern	263 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
i. Haricots secs noirs (Black Turtle, Preto)	246 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
j. Haricots secs Pinto	265 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
k. Haricots secs rognons rouge foncé	262 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
l. Haricots secs rognons rouge pâle	264 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
m. Haricots secs ronds blancs Navy (Paa Beans)	261 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
n. Haricots secs rouges petits (mexicains rouges)	266 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
o. Haricots secs, autres et inconnus	267 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
p. Maïs fourrager	217 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
q. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	216 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
r. Orge (inclure l'orge d'hiver semée à l'automne 2013)	209 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
s. Pommes de terre	218 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
t. Sarrasin	226 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
u. Seigle de printemps	210 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
v. Soya	228 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
w. Tabac	227 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
x. Autres grandes cultures (inscrire dans les commentaires)	225 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
y. Total des superficies ensemencées (somme de 2a à 2x)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

COPIE POUR INFORMATION

NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

RÉPONDANTS DU QUÉBEC SEULEMENT

3. Quel pourcentage de votre superficie de blé de printemps est destiné à la consommation humaine?

603 %

➡ Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section D

SECTION D FOIN ET SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

Luzerne et mélanges de luzerne

Inclure : - Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : - Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

Autres sortes de foin

Inclure : - Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : - Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

Semences de plantes fourragères

Inclure : - Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : - Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

COPIE POUR INFORMATION

Unités de mesure
Superficie

1	Acres	2	Hectares	3	Arpents
---	-------	---	----------	---	---------

NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

1. Allez-vous cultiver de la luzerne ou foin ou les semences de plantes fourragères en 2014?

200 1 Oui Non ➡ Allez à la section E

2. Quelles cultures allez-vous cultiver?

Luzerne et mélanges de luzerne
➡ Allez à la question 3

Autres sortes de foin
➡ Allez à la question 4

Semences de plantes fourragères
➡ Allez à la question 5

LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE

3. Quelle sera votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau ci-dessus
Luzerne et mélanges de luzerne	249 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

➡ Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la question 6

AUTRES SORTES DE FOIN

4. Quelle sera votre superficie totale des autres sortes de foin? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau ci-dessus
Autres sortes de foin	256 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

➡ Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la question 6

SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

5. Quelle sera votre superficie totale de semences de plantes fourragères? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) <i>Voir tableau à la page 6</i>
Semences de plantes fourragères	²⁴⁷ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

6. Quelle sera votre superficie totale de foin et de semences de plantes fourragères? (somme de D3 à D5)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) <i>Voir tableau à la page 6</i>
Foin et semences de plantes fourragères (somme de D3 à D5)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

SECTION E AUTRES SUPERFICIES

Terres pour le pâturage ou le pacage :

Terres qui sont utilisées pour le pâturage ou le pacage, les pâturages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies et les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

Exclure : - Les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les semences de plantes fourragères;
- Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

Autres terres :

- La superficie occupée par la ferme : les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins;
- Les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture;
- Les superficies des cultures d'automne qui ont été soufflées mais qui n'ont pas été réensemencées;
- Les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourbiers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation;
- Nouvelles terres enfouies : terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite;
- Terres en jachère: terres qui ne seront pas cultivées pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour conserver l'humidité dans le sol ainsi que pour contrôler les mauvaises herbes;
- Jachère chimique : jachère où l'on fait des traitements herbicides sans travailler le sol;
- Terres en repos: terres améliorées qui ont été cultivées, utilisées pour le pâturage ou à des fins agricoles l'an passé, mais ne seront pas cultivées cette année;
- Fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël et gazon.

Unités de mesure

Superficie

1	Acres	2	Hectares	3	Arpents
---	-------	---	----------	---	---------

En 2014, quelle sera votre superficie totale des terres pour le pâturage ou le pacage et des autres terres?

Utilisation des terres	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) <i>Voir tableau ci-dessus</i>
1. Terres pour le pâturage ou le pacage	²²² <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
2. Autres terres	²⁴¹ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
3. Total des autres superficies (somme de E1 à E2)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

SECTION F SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME

Quelle sera la superficie totale de la ferme en 2014?

Utilisation des terres	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) <i>Voir tableau à la page 7</i>
1. Superficie totale de la ferme	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
2. Somme de B3c + C2y + D6 + E3	²⁰¹ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
3. Différence de F1 et F2 (F1-F2) Si la différence est substantielle, veuillez expliquer dans les commentaires	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

COMMENTAIRES

COPIE POUR INFORMATION

NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Pour obtenir davantage de renseignements sur cette enquête, consultez le www.statcan.gc.ca/enquete.

Merci de votre coopération